RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version d'octobre 2019



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ceformulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces audossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à êtrepubliée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :		
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Nîmes 77 Avenue du Languedoc, 30900 Nîmes 43.8181, 4.36564	
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Marseille Provence Aéroport Gare Routière Aéroport Marseille Provence, 13700 Marignane, France 43.443178, 5.220422	

¹« Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre ten u par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

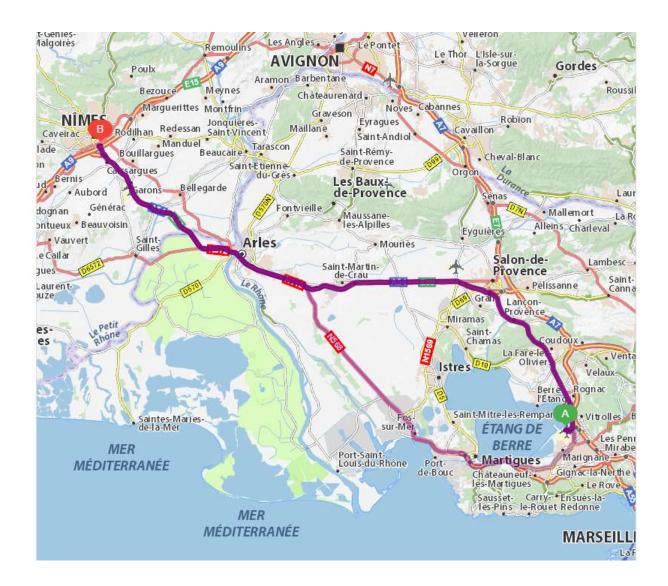
² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n° 1
Temps de parcours	Entre 1 heure 7 minutes et 1 heure 18 minutes
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe n°2

Pièce jointe n°1

<u>Itinéraire envisagé entre Nîmes <> Aeroport Marseille</u>



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Nîmes <> Marseille Provence Aéroport

- Nîmes > Marseille Provence Aéroport	Quotidien	
Nîmes Départ	9:20	
77 Avenue du Languedoc, 30000 Nîmes	9.20	
Marseille Provence Aéroport Arrivée		
Gare Routière Aéroport Marseille Provence, 13700	10:35	
Marignane, France		
OFFRE PAR TRAJET	1 car 49 places	

- Marseille Provence Aéroport > Nîmes	Quotidien
Marseille Provence Aéroport Départ	
Gare Routière Aéroport Marseille Provence, 13700	19:40
Marignane, France	
Nîmes Arrivée	20:55
77 Avenue du Languedoc, 30000 Nîmes	20.55
OFFRE PAR TRAJET	1 car 49 places